
Séance du 02 avril 2021

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés	Votants
25	21	1	22

L'an deux mille vingt-et-un, le 02 avril à quatorze heures 30 minutes, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération du GrandSoissons, sous la présidence de Monsieur Alain CREMONT, Président du PETR du Soissonnais et du Valois, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 24/03/2021, laquelle convocation a été affichée à la porte du siège du PETR

Convocation en date du
24/03/2021

Présents : Alain Crémont, Olivier Engrand, Dominique Bonnaud, Arnaud Battefort, Franck Briffaut, Jean-Pascal Berson, Alexandre de Montesquiou, Hervé Muzart, Marcel Bombart, Gilles Davalan, Philippe Montaron, Thierry Routier, Séverine Pelletier, Ginette Platrier, Alex Desumeur, Loïc Lalys, Nicolas Rébéro, Céline Le Frère, Christian Deulceux. Marina Carette (suppléée par Jérôme Aubert), François Rampelberg (suppléé par Marie-Claude LAINE)

Procurations : Yveline Delval (pouvoir donné à Jean-Pascal Berson),

Excusés : Jean-Luc Nicolas, Patrick Dufour, Pascal Tordeux

Monsieur Hervé MUZART a été élu secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Soissonnais et du Valois

Délibération n° 08 – 2021

Au regard de l'évolution du contexte réglementaire, le PETR du Soissonnais et du Valois, compétent en matière de SCoT et de PCAET, souhaite dès à présent se saisir de ces dispositions et élaborer sur son périmètre un schéma de cohérence territoriale modernisé afin de faciliter le portage des enjeux de transition énergétique, ce nouveau Scot tiendra lieu de plan climat-air-énergie territorial, pour permettre d'y intégrer directement le plan d'actions du PCAET.

Objectifs poursuivis :

- Organiser les politiques publiques en assurant un développement équilibré, solidaire et durable des territoires avec les perspectives démographique et économique ;
- Définir les objectifs d'aménagement et de développement du territoire en répondant aux enjeux écologiques énergétiques et climatiques.
- Ces objectifs pourront évoluer ou être complétés éventuellement, précisés ou revus en fonction des études liées à l'élaboration du SCOT.

Le Comité syndical, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Bureau a émis un avis favorable sur le projet d'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale à l'échelle du PETR et le plan de financement ci-après :

- Coût prévisionnel : 600 000 €
- Demande de subvention (DGD) 180 000 €
- Apport : 420 000 €

Le Président invite le Comité syndical à adopter la délibération suivante :

Considérant la volonté des élus du PETR d'élaborer un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) tenant lieu de PCAET à l'échelle du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois ;

Vu l'arrêté préfectoral du 05 mars 2018 portant création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois ;

Vu les Statuts du PETR, annexé à l'arrêté préfectoral notamment en ses articles 5 et 6,

Vu l'avis du Bureau en date du 19 mars 2021 ;

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré :

AUTORISE Le Président à **SOLLICITER** les subventions nécessaires auprès de l'Etat et des partenaires et à **SIGNER** les différentes pièces nécessaires à l'obtention des différentes subventions ;

AUTORISE le Président à signer les différentes pièces nécessaires à l'obtention

CHARGE et **DÉLÈGUE** Monsieur le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président



Alain CREMONT

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 19.04.2021

Transmission le 19.04.2021

Certifié exécutoire le 19.04.2021

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

19 AVR. 2021